

ST BENOIT LA FORET

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 12 Mars 2013

L'an deux mille treize, le douze mars à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT BENOIT LA FORET, convoqués le cinq mars deux mille treize, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Didier GUILBAULT, Maire.

Etaient présents (13) : Mr Didier GUILBAULT, Mr Jean-Charles CARRE, Mr Thierry BENOIST, Mme Chantal PERIN-BESNARD, Mr Roger AUPETIT, Mr Jean-Michel CASSAGNE, Mr René DAUDIN, Mr Gilles FIÉ, Mme Sylvie JAILLOUX, Mr Eric MOUTARDIER, Mme Chantal PACHET, Mme Marylène PERRIGAULT, Mme Véronique SANTERRE.

Pouvoir (1) :

Mme Renée THEVES à Mr Thierry BENOIST

Monsieur Thierry BENOIST a été élu secrétaire de séance

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à dix-huit heures, procède à l'appel nominal des élus et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire demande si il y a des observations sur le compte-rendu du 07 Février 2013.

En l'absence de remarques, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

1. Compte administratif 2012 et Compte de Gestion 2012 – 037 210 004/2013 – 037 210 006/2013 :

Mr Jean-Charles CARRÉ, élu Président, présente le compte administratif de l'exercice 2012 dressé par Monsieur le Maire, et dont les écritures sont conformes au compte de gestion établi par Mme le Receveur municipal de la Trésorerie de CHINON.

Le compte administratif et le compte de gestion 2012 sont approuvés à l'unanimité.

2. Affectation des résultats 2012 – 037 210 005/2013 :

Après avoir pris connaissance du bilan financier de l'exercice 2012, le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme ci-dessous :

- à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement du budget 2013, en recette (compte 1068) : 148 529.81 €
- excédent reporté à la section de fonctionnement du budget 2013, en recette (compte 002) : 107 425.03 €

3. Transfert logement école – 037 210 007/2013 :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

Le logement de fonction de l'école primaire étant vacant depuis le 1^{er} Juillet 2012, la municipalité souhaite le rénover pour créer un logement social.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 1 abstention (Mr MOUTARDIER) et 2 contre (Mme PERRIGAULT et Mr FIÉ),

- Décide que le logement soit remis aux normes de confort et d'isolation et que soit sollicités des aides ou prêts dédiés au logement social.
- Décide que cette opération soit transférée à la Communauté de Communes, conformément à ses compétences.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.

4. Recrutement d'un emploi d'avenir – 037 210 008/2013 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

Depuis le 1^{er} Novembre 2012, le dispositif « emplois d'avenir » est entré en vigueur. Créé par la loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012, ce nouveau dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes peu ou pas qualifiés par contrat aidé.

Dans le secteur non-marchand, le contrat prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (C.A.E) de 3 ans au maximum réglementé par le code du travail.

Le recrutement doit en principe avoir lieu dans des activités ayant soit une utilité sociale ou environnementale, soit un fort potentiel de création d'emplois. Cependant, les collectivités territoriales peuvent recruter même si elles n'appartiennent pas à un secteur identifié comme prioritaire.

Notre commune peut donc décider d'y recourir. Cette démarche nécessite un engagement à former le jeune en interne et rechercher des formations extérieures en lien avec la mission locale et ainsi lui faire acquérir une qualification.

Un tuteur identifié doit être désigné au sein du personnel pour accompagner ce jeune au quotidien et lui inculquer son savoir.

L'aide à l'insertion professionnelle versée par l'Etat est fixée à 75 % du taux horaire brut du S.M.I.C. Cette aide s'accompagne d'exonération de charges patronales de sécurité sociale.

Le Maire propose à l'assemblée :

Le recrutement d'un emploi d'avenir à temps complet pour intégrer le service technique et acquérir des qualifications et exercer les fonctions d'agent technique.

Ce contrat à durée déterminée sera conclu pour une période de 36 mois maximum.

Vu la loi n° 2012-1189 du 26/10/2012 et les décrets n° 2012-1210 et 1211 du 31/10/2012 portant création d'une nouvelle section dédiée aux contrats d'avenir dans le code du travail,

Vu l'arrêté du 31/10/2012 qui fixe le montant de l'aide financière de l'Etat,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'adopter la proposition du Maire,
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

5. Indemnité Stagiaire – 037 210 009/2013 :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

Dans le cadre d'une évaluation en milieu de travail, trois stagiaires vont effectuer un stage à compter du 11 Mars 2013 au service technique de la Commune (stage d'une semaine pour chaque stagiaire).

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'attribuer une indemnité de 100 € à chaque stagiaire.
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

6. Bail Professionnel – Local Maison des Associations – 037 210 010/2013 :

Monsieur le Maire rappelle qu'une infirmière libérale recherche un local pour s'installer sur la commune, notre commune dispose d'un local dans la maison des associations (salle à droite du bâtiment).

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil municipal d'approuver le projet de contrat de bail professionnel à signer avec Mme SCALA. Les principales dispositions du bail, qui recueillent l'accord du futur locataire, seraient les suivantes : période minimum de 6 ans, reconduit automatiquement pour la même durée, loyer mensuel de 130 € (T.T.C.) + 20 € (Charges : chauffage, eau, électricité assainissement et ordures ménagères). Ce contrat de bail professionnel débiterait le 1^{er} Avril 2013.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par 13 voix pour, une abstention (Mr CASSAGNE) :

- approuve le projet de contrat de bail professionnel à conclure avec Mme SCALA, qui prendra effet à compter du 1^{er} Avril 2013 pour un loyer mensuel de 130 € TTC + 20 € (Charges),
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

7. Rythmes Scolaires – 037 210 011/2013 :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

Les communes sont amenées à délibérer sur le changement des rythmes scolaires :

- les élèves auront école les lundi, mardi, mercredi matin, jeudi et vendredi.

Cette loi est applicable normalement à la rentrée scolaire 2013.

Sur dérogation faite avant le 31 Mars 2013, on peut demander le report à la rentrée 2014.

Cette dérogation se demande sans justificatif et ne peut être refusée.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de solliciter la dérogation pour appliquer ce nouveau rythme scolaire à la rentrée 2014,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette réalisation.

8. Divers :

- Course la Roue Tourangelle - 037 210 012/2013 : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du passage de l'épreuve cycliste internationale à SAINT BENOIT LA FORET le 21 Avril prochain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer une subvention à l'Association Touraine Evènement Sport de 150 €,

- Lecture : - Carte remerciements Mme LEFORT,

- Courrier adressé à Anim'Actions pour une proposition d'indemnité de chauffage,

- Réponse de Mr LACROIX STA suite à plusieurs réclamations, pose de panneaux signalétiques et marquage au sol de la RD 134,

- Réforme électorale concernant le seuil du nombre d'habitants, réforme en cours pour les prochains scrutins des élections cantonales et municipales,

- Proposition des différents organismes bancaires pour la réalisation de l'emprunt,

- Thierry BENOIST informe le conseil municipal de la signature de la Charte Forestière le Mardi 14 Mai 2013,

- Jean-Charles CARRE informe le conseil municipal de la pose de 6 ruches par la communauté de communes, et subventionnée par le Pays.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôture la séance à 21 H 00.

Fait à ST BENOIT LA FORET, le 13 Mars 2013

Le Secrétaire de séance,
Thierry BENOIST

Le Maire,
Didier GUILBAULT